



Prise en charge des frais scolaire ?

Par **gee**, le **17/06/2012 à 10:58**

Bonjour,rnrnPuis-je demander au jaf que la mère de mes enfants prenne en charge les frais de cantine, transport et internat au titre qu'elle perçoit les aides de la caf ? Frais partagés pour moitié, mes revenus de 150euros et garde alternée. La caf lui verse l'ARS, CF et AF pour moitié.Dernier jugement jaf 2010.rnrnMerci de vos conseils.

Par **cocotte1003**, le **17/06/2012 à 13:18**

Bonjour, pour avoir une chance d'obtenir une modification, il faut que la situation ou les revenus ou charges, il faut qu'il y ai un réel changement de la situation. Normalement le juge a déjà du tenir compte des aides dans le calcul de la pension et chacun des parents doit payer la cantine, l'internat sur la période ou il a l'enfant, cordialement

Par **gee**, le **18/06/2012 à 09:51**

bjr Cocotte et merci de votre conseil,juste un crédit de rachat de soulte depuis 2010 et il n'y a aucune quelconque pension car c'est une garde une semaine sur deux,seuls les frais scolaire sont pour moitiés.A l'epoque l'avocat n'avait pas pensé à faire cette demande,mon ex-concubine m'assignant devant le jaf justement pour que je prennes tout à ma charge.Encore une fois merci,salutations.